

Enquête et audience publique du BAPE

Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de  
schiste dans le shale d'Utica des basses-terres  
du Saint-Laurent

## **L'Évaluation environnementale stratégique en question**

Mémoire présenté par :

**Marc St-Cyr**

Citoyen de Sainte-Christine  
Coordonnateur du comité réplique du  
Regroupement interrégional sur le gaz de schiste  
de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL)

En collaboration avec François Prévost,  
rédacteur et membre du  
comité réplique du RIGSVSL

Juin 2014

## Avant propos

Je m'appelle Marc St-Cyr. Je suis devenu militant malgré moi après avoir découvert que ma propriété faisait, depuis 2006, l'objet d'un claim (numéro 2006PG920) détenu par la société Molopo Canada en vue de l'exploitation du gaz de schiste. Retraité depuis 2008, je milite à plein temps depuis 2010, et Louise, ma compagne de vie, est devenue, bien involontairement, une veuve des gaz de schiste.

## Réflexion

Je remonte dans le temps et je m'interroge sur l'évaluation environnementale stratégique. Quelle crédibilité devrait-on accorder au mandat de cette évaluation (ÉES) ainsi qu'à la composition du comité chargé de sa mise en œuvre et au choix des experts appelés à soumettre des études? La question a fait couler beaucoup d'encre. Voici quelques réflexions et citations tirées de mes lectures.

L'Évaluation environnementale stratégique d'où émanent les études examinées en ce moment par le BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent était-elle biaisée?

Après une première enquête sur « le développement durable de l'industrie du gaz de schiste » menée en 2010, le BAPE recommandait, dans son rapport déposé en février 2011, d'encadrer de façon plus stricte l'industrie du gaz de schiste. Pour donner suite à cette recommandation et devant la vive opposition de la population à ce type de développement, Québec a plus ou moins été contraint d'instituer une ÉES sur le gaz de schiste, dont il a confié la réalisation à un comité d'experts, parrainé par son ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Mais c'est le BAPE qui suggérait lui-même la liste des experts du comité, et c'est ce comité qui devait définir lui-même les enjeux à étudier, encadrer la participation publique, définir et commander les études pertinentes, les évaluer, les analyser et en tirer des conclusions. *« Cette façon de faire recèle plusieurs conflits d'intérêts. [...] [Il] y a conflit d'intérêts entre ceux qui font le travail et ceux qui doivent l'évaluer, entre les experts et ceux qui doivent assurer la primauté de l'intérêt public. Il faut dans ce domaine un cadre plus sérieux pour donner à la population plus de garantie de transparence, de rigueur et d'indépendance. Et pour donner l'assurance au gouvernement, par un jugement indépendant, qu'il peut compter sur un processus rigoureux, censé l'aider à prendre la meilleure décision possible. »* C'est ce qu'expliquait, le 6 octobre 2012, à Louis-Gilles Francoeur, alors chroniqueur au *Devoir* en matière d'environnement, monsieur Luc

Ouimet, président du *Centre de consultation et de concertation*, qui, incidemment, faisait partie de la première équipe de commissaires du BAPE.<sup>1</sup>

On a ainsi pu observer des conflits d'intérêts dans la définition des enjeux et du mandat des études. Il aurait, par exemple, été pertinent, sinon essentiel, d'évaluer en profondeur le scénario zéro développement. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Lors de la première partie des audiences de ce BAPE, qui comportait 17 séances, la question n'a été abordée que pendant une dizaine de minutes.

Toujours en octobre 2012, le *Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste* (un collectif qui regroupe 169 membres provenant d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui offrent au public leur expertise dans ce débat) avait quant à lui déploré « *l'absence de représentants des acteurs de terrain (ONG et citoyens) au sein du Comité, ce qui aurait facilité la compréhension des réalités et la construction de savoir sur la dynamique citoyenne dans les milieux concernés, ce que souhaite pourtant obtenir le Comité. Cela aurait permis également de mieux équilibrer la composition du Comité et de favoriser la légitimité du processus aux yeux du public [...]. La composition du Comité soulève en effet un questionnement important, considérant qu'une majorité de membres ont une allégeance envers l'industrie ou le gouvernement.* »<sup>2</sup>

L'absence de représentants des groupes environnementaux et citoyens qui ont animé le débat sur les gaz de schiste témoigne clairement de la distance que le gouvernement entretient envers les citoyens. Ceux-ci portent pourtant le lourd fardeau de la preuve du caractère inapproprié de ce projet à haut risque et auraient pu faire contrepoids aux acteurs d'emblée favorables à l'industrie gazière au sein du comité.<sup>3</sup>

De son côté, monsieur Marc Durand, ingénieur en géologie, estimait qu'il n'y avait « *rien dans le plan de travail de l'ÉES qui permettra une évaluation indépendante et critique des technologies nouvelles et très à risques de cette industrie; rien quant à l'examen de la durabilité de ces structures (les puits et les massifs fracturés contenant encore une quantité estimée à 80 % du volume de gaz initialement présent une fois l'exploitation terminée et les puits recouverts de terre). Ces ouvrages que l'industrie laissera en place en fin d'exploitation, ne seront plus alors des puits d'exploitation, mais bien des structures permanentes d'ingénierie faites d'acier et de ciment. C'est sous cet aspect que la question doit être analysée par d'autres; il est impératif que ces ouvrages soient examinés sous cet angle, par des experts hors du champ et des normes internes de l'industrie pétrolière. L'ÉES a le devoir d'obtenir des avis techniques par des ingénieurs civils compétents sur ces milliers de structures qui, après le départ des compagnies gazières, demeureront à jamais*

---

<sup>1</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/360918/evaluations-environnementales-strategiques-des-evaluations-biaisees>

<sup>2</sup> <http://collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/enjeux-de-lees/175.html>

<sup>3</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323204/schiste-les-ecologistes-exclus-de-l-evaluation>

*implantées dans le substratum dans un territoire de haute valeur historique, agricole et environnementale. »<sup>4,5,6</sup>*

Le 13 mai 2011, toujours sous la plume de Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir* avait publié en manchette un article sur la composition du comité chargé de l'évaluation environnementale stratégique où l'on pouvait lire notamment ce qui suit.

*« Contrairement à ce que laissait entendre Québec dans ses lettres aux candidats, le mandat du comité inclura un examen de la " pertinence socioéconomique de l'exploitation de la ressource gazière et les conditions assurant une maximalisation des revenus pour l'État. " Outre l'analyse des impacts et des risques environnementaux, le comité devra fournir une définition claire " des seuils d'acceptabilité et des méthodes de mitigation appropriées. " Ses travaux devraient en outre esquisser la réglementation qui encadrera l'évaluation environnementale des projets éventuellement soumis par les industriels. »<sup>7</sup>*

Trois jours plus tard, dans un éditorial du *Devoir* intitulé « *Gaz de schiste – Le lobbyiste siège* », Josée Boileau écrivait ce qui suit : « *Québec a beau le nier, il est clair que le privé est surreprésenté au sein du comité chargé de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste. [...] Aux yeux gouvernementaux, tout cela ne pose aucun problème. Le ministère le répète : les nominations ont été faites dans les formes, avalisées par le BAPE, etc. Mais il y a belle lurette que le gouvernement n'a plus le même regard sur la chose publique que ce qu'implique l'exigence du bien commun. »<sup>8</sup>*

Selon le *Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste*, « [à] ce jour, force est de constater que la définition du mandat, le processus de sélection et les critères de choix des membres du comité n'ont pas répondu aux exigences de transparence et de consultation qui s'imposent. [...] En tant que scientifiques, nous constatons que l'ÉES telle qu'elle se présente à l'heure actuelle ne répond pas aux attentes en ce qui a trait à la pertinence et à la rigueur nécessaires dans le cadre d'une telle démarche. Sans des correctifs importants quant au mandat du Comité, sans des ajouts significatifs en matière de ressources compétentes, sans un rigoureux plan de travail, sans une transparence qui garantisse la participation du public, nous craignons que cette étude devienne un exercice stérile, voire une imposture. »<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> [https://www.facebook.com/note.php?saved&&note\\_id=284040998294155&id=188600667838189](https://www.facebook.com/note.php?saved&&note_id=284040998294155&id=188600667838189)

<sup>5</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=FHo8lku0AmE&feature=youtu.be>

<sup>6</sup> <https://m.facebook.com/notes/marc-durand-doct-ing-en-g%C3%A9ologie-appliqu%C3%A9e/%C3%A9valuation-environnementale-strat%C3%A9gique-analyse-du-plan-daction-de-l%C3%A9es/284040998294155/>

<sup>7</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323204/schiste-les-ecologistes-exclus-de-l-evaluation>

<sup>7</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323398/gaz-de-schiste-le-lobbyiste-siege>

<sup>9</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/324488/l-evaluation-environnementale-strategique-rigueur-ou-imposture>

Monsieur Michael Binnion, p.d.g. de la société albertaine *Questerre Energy* et maintenant président intérimaire de *l'Association pétrolière et gazière du Québec*, reconnaissait d'ailleurs lui-même, sur un ton peut-être un peu condescendant, que « *[l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) que Québec a enclenchée pour déterminer s'il faut aller de l'avant avec la filière des gaz de schiste est en réalité moins un exercice scientifique qu'un "exercice politique et éducatif" qui permettra aux Québécois d'appivoiser une industrie étrangère à leur culture, et à la "bureaucratie francophone" de se mettre à l'heure de cette technologie. »*<sup>10</sup>

Le Collectif scientifique, lui, s'interroge plutôt sur la pertinence de développer cette filière. Il estime en effet que « *le plan de réalisation de l'étude environnementale stratégique (ÉES) sur cette filière fait fi de la question en amont de toutes les autres, soit : est-il pertinent de lancer le Québec sur cette voie? [...] [U]ne autre question se pose : ce scénario dit d'"aucun développement" exclut-il d'autres filières intéressantes sur le plan environnemental qui permettent, par exemple, de produire du gaz de méthane avec des déchets urbains, agricoles ou industriels, une éventuelle solution de rechange aux controversés gaz de schiste? Ces filières plus acceptables pourraient d'ailleurs, notent les chercheurs, se développer sur les mêmes territoires que ceux visés par les promoteurs des gaz de schiste. »*<sup>11</sup>

Il aurait donc été essentiel de faire des comparaisons avec les autres types d'énergies. Et ce genre d'examen « *doit inclure une comparaison avec les autres filières dans le cadre d'un processus démocratique participatif dès les premières étapes de la démarche d'évaluation, incluant celle du mandat confié aux responsables de l'ÉES* », comme le signalait encore Louis-Gilles Francoeur du *Devoir*<sup>12</sup>

Monsieur Francoeur a depuis quitté le métier de journaliste. Le 19 novembre 2012, il était nommé vice-président du BAPE. On aurait pu espérer, vu les prises de positions antérieures de son nouveau vice-président, que le BAPE adopte une approche plus objective, sinon plus nuancée, et davantage axée sur l'intérêt commun.

Or, pour d'obscures raisons, plusieurs études importantes n'ont pas été retenues dans le cadre de la présente enquête sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste. J'aimerais notamment attirer l'attention sur les études suivantes, dont la pertinence ne saurait guère être contestée.

D'abord l'étude de madame Jessica Ernst, intitulée *Brief Review of Threats to Canada's Groundwater from the Oil and Gas Industry's Methane Migration and Hydraulic*

---

<sup>10</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/324134/etude-sur-les-gaz-de-schiste-un-exercice-moins-scientifique-que-politique>

<sup>11</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/335043/selon-le-collectif-scientifique-sur-les-gaz-de-schiste-la-pertinence-de-developper-le-gaz-de-schiste-n-est-pas-demontree>

<sup>12</sup> <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/321995/evaluation-des-gaz-de-schiste-il-faut-comparer-avec-les-autres-types-d-energies-clament-des-scientifiques>

*Fracturing*<sup>13</sup>. On peut se demander pourquoi le comité de l'ÉES n'a pas tenu compte de cette étude rédigée par une scientifique et une consultante environnementale qui a œuvré pour l'industrie pendant plus de 30 ans. Madame Ernst y décrit les risques de la fracturation hydraulique et de la migration des contaminants pour l'eau souterraine.

Mentionnons aussi l'étude publiée par *Environmental Health Perspective*, intitulée *Birth Outcomes and Maternal Residential Proximity to Natural Gas Development in Rural Colorado*<sup>14</sup>. Selon cette étude, il pourrait exister une association positive entre, d'une part, la densité et la proximité des puits de gaz naturel, et d'autre part, une prévalence accrue des cardiopathies congénitales et des anomalies du tube neural chez les enfants nés de femmes enceintes habitant dans un rayon de moins de 10 milles (16 kilomètres) de ces puits. Les auteurs soulignent l'importance de réaliser des recherches plus exhaustives et plus rigoureuses sur les éventuels effets des projets d'exploitation de gaz naturel sur la santé.

Et toujours dans le domaine de la santé, il faut aussi mentionner l'étude du *Center for Environmental Health* intitulée *Toxic and Dirty Secrets – The truth about fracking & your family's health*<sup>15</sup>, qui fait un bilan catastrophique des effets de la fracturation sur la santé des populations.

Même un ancien vice-président de Mobil Oil, monsieur Louis Allstadt, qui a travaillé pour cette société pendant 31 ans et qui est aujourd'hui à la retraite, affirme sur toutes les tribunes que la fracturation ne peut en aucun cas être sécuritaire compte tenu de l'état actuel de la technologie et de la déficience de la réglementation en vigueur<sup>16</sup>.

Enfin, on ne saurait passer sous silence l'étude intitulée *Bilan toxicologique et chimique de l'exploration et de l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche-mère par fracturation hydraulique*<sup>17</sup> de monsieur André Picot, toxicochimiste, directeur de recherche honoraire au CNRS.

Selon cette étude, « [l]a majorité des composés chimiques repérés dans les fluides de fracturation hydraulique d'exploration et d'exploitation des huiles et gaz de schistes ou hydrocarbures de roche-mère, sont pour l'essentiel des xénobiotiques (substances étrangères à l'organisme), dont plusieurs sont très toxiques et très polluants pour l'environnement. Il est donc essentiel de considérer, que seules les techniques de fracturation respectueuses de la santé humaine et de l'environnement seraient à étudier dans la perspective d'une politique énergétique, acceptable par tous. » (page 54). Voilà qui pourrait peut-être apporter de solides éléments de réponse au constat présenté

---

<sup>13</sup> <http://www.ernstversusencana.ca/wp-content/uploads/2013/06/Brief-review-of-threats-to-Canadas-groundwater-from-oil-gas-industrys-methane-migration-and-hydraulic-fracturing-v4.pdf>

<sup>14</sup> <http://ehp.niehs.nih.gov/1306722/>

<sup>15</sup> [http://maryland2.sierraclub.org/sites/maryland.sierraclub.org/files/fracking\\_final-low-1.pdf](http://maryland2.sierraclub.org/sites/maryland.sierraclub.org/files/fracking_final-low-1.pdf)

<sup>16</sup> <http://www.equities.com/editors-desk/stocks/energy/former-mobil-vp-louis-allstadt-comes-down-hard-on-hydraulic-fracturing>

<sup>17</sup> [http://atctoxicologie.free.fr/archi/bibli/BILAN\\_TOXICOLOGIE%20CHIMIE\\_GAZ\\_DE\\_SCHISTE.pdf](http://atctoxicologie.free.fr/archi/bibli/BILAN_TOXICOLOGIE%20CHIMIE_GAZ_DE_SCHISTE.pdf)

dans l'étude E3-5 de l'ÉES (*Détermination exhaustive des substances utilisées...*<sup>18</sup>) selon lequel « *Une évaluation de danger de tous les additifs utilisés pour le forage n'a pas été réalisée; une information plus complète sur les quantités et les produits utilisés serait nécessaire.* » J'ai en main une lettre de monsieur Picot qui m'autorise à utiliser son document comme référence dans mon mémoire. Je me ferai un plaisir de vous le transmettre si vous voulez y jeter un coup d'œil.

Tous ces éléments minent la crédibilité de l'ÉES et même celle du BAPE, qui doit être avant tout à l'écoute des citoyens. J'espère donc que dans la suite de leurs travaux et avant la publication de leur rapport, les commissaires du BAPE prendront en considération ces études ainsi que le contenu des mémoires présentés par les citoyens menacés directement par l'exploitation des gaz de schiste.

---

<sup>18</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz\\_de\\_schiste-enjeux/documents/PR3.6.7.1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/PR3.6.7.1.pdf)